



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 66242

## Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés rencontrées par les centres de soins infirmiers. Ces structures associatives jouent un rôle médical et social important au plan local. Leurs interventions sur indication des prescripteurs généralistes ou hospitaliers répondent aux besoins de nombreux malades, handicapés ou personnes âgées, nécessitant des soins quotidiens, intensifs et souvent contraignants. Employant des infirmiers et infirmières d'Etat, ces centres restent gravement touchés par la pénurie affectant cette profession en France. Par manque d'effectifs, ils sont dans l'incapacité d'assurer l'ensemble des demandes de prises en charge, qui émanent de particuliers ou d'établissements de santé. Cet état de fait les conduit à demander qu'une solution rapide soit envisagée : l'autorisation de renforcer une partie des effectifs par des aides-soignantes qui, salariées, effectueront des soins par délégation du personnel infirmier et sous sa responsabilité, comme cela est possible dans les hôpitaux, dans les centres de maintien à domicile des personnes âgées ou dans certains centres de santé. C'est pourquoi, il lui demande quelles suites il entend donner rapidement aux préoccupations des centres de soins infirmiers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Sainte-Marie](#)

**Circonscription :** Gironde (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66242

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 septembre 2001, page 5427